

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Christian HUBAUD, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2021

OBJET :

Ecole de Musique de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance : Geste social et financier envers les élèves

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Jean-Claude LAFONT , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Christian CADO procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, M. Roger DIDIER procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Rémi COSTORIER, M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Laurence ALLIX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le contexte de crise sanitaire de cette année scolaire 2020/2021, les enseignements artistiques de l'école de musique de l'agglomération ont eu à subir de nombreuses adaptations ; confinements avec cours en distanciel, reprise en présentiel sous conditions, arrêt des ateliers collectifs adultes...

Monsieur le Président propose de prendre en compte ces conditions particulières d'enseignement et de faire un geste sur le coût de l'inscription pour les élèves.

L'ensemble des pratiques a été impacté mais les adultes qui n'ont pu reprendre les cours en présentiel seulement depuis quelques jours l'ont été particulièrement d'où une proposition différentes selon les public concerné, à savoir :

- 15% de réduction pour les élèves mineurs sur leur tarif d'inscription annuel,
- 30% pour les élèves adultes sur leur tarif d'inscription annuel.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission Développement Économique Finances et Ressources Humaines réunie le 8 juin 2021 :

Article 1 : D'approuver le geste financier pour l'année scolaire 2020-2021 selon les règles suivantes :

- 15% de réduction pour les élèves mineurs sur leur tarif d'inscription annuel,
- 30% pour les élèves adultes sur leur tarif d'inscription annuel.

Article 2 : D'adopter les modalités d'attribution suivantes :

- Remboursement sur demande et transmission d'un RIB.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 55

- SANS PARTICIPATION : 1

M. Jean-Baptiste AILLAUD

La Vice-présidente


Claudie JOUBERT

Transmis en Préfecture le : 25 JUIN 2021

Affiché ou publié le : 25 JUIN 2021